

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 FÉVRIER 2025

Le 27 janvier 2025, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 03 février 2025 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Pierre PERSICO, Christian SAVOI, Stéphane DELAVY et Stéphanie AMOURIQ excusés. Christian SAVOI a donné procuration à Jean-François BONIN et Stéphane DELAVY a donné procuration à Malika BOUMIR.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.
Le Maire a demandé à modifier l'ordre du jour (rajout d'un point) ce que le conseil a approuvé à l'unanimité.

Stéphanie AMOURIQ arrive en cours de séance à 19H39.

Après avoir adopté à 13 voix le compte-rendu de la séance précédente, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

CESSION DU VEHICULE MI NI-BUS JUMPER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de précédents conseils municipaux il avait été décidé à l'unanimité de vendre le véhicule communal mini-bus JUMPER puisque le service de transport scolaire est assuré depuis la rentrée de septembre 2024 par la Région et que plus aucun agent communal possède le permis transport en commun rendant le véhicule inutilisable par la commune.

Pour rappel une 1^{ere} mise aux enchères avait eu lieu fin septembre en gestion par le service des Domaines sans offre d'achat. Le véhicule a été mis une nouvelle fois aux enchères fin octobre pour un prix de vente de 14 000€ ayant obtenu un acheteur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette vente afin de pouvoir réaliser les opérations comptables liées à cette opération.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES STEPs ET PR 2025

Monsieur le Maire indique avoir reçu la nouvelle offre concernant la prestation de service proposée par VEOLIA pour l'entretien des stations d'épuration et des postes de relèvement. La précédente convention a pris fin le 31 décembre 2024.

La proposition de convention d'entretien pour 2025 subit une augmentation de l'ordre de 1 980€ TTC par rapport à celle de 2024.

Florian MALARD indique que cette augmentation est liée à l'augmentation du nombre de curage annuel des PR en passant de 1 minimum à 2 curages.

Décision qui avait été prise lors d'une réunion trimestrielle avec VEOLIA et les conseillers présents lors de la réunion.

Cependant n'ayant pas eu de facturation liée à cette 2^{ème} tournée de curage des PR sur l'année 2024, il est difficile de connaître le coût réel de cette opération.

Florian MALARD indique qu'il est préférable de dissocier le 2^{ème} curage de la convention initiale et ainsi d'avoir une facturation à part.

Les élus à l'unanimité décident de reporter leur décision lors d'un prochain conseil municipal et demande à ce que VEOLIA transmette la convention d'entretien des STEPs et PR 2025 avec inclus 1 curage minimum et le coût que représente un 2^{ème} curage dans l'année en facturation à part.

CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS 2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est rapprochée de la fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion de population de chats libres depuis l'an dernier pour mener à bien les campagnes de stérilisation et identification.

La fondation 30 millions d'amis participe financièrement à hauteur de 50% des frais engagés liés à la stérilisation et l'identification par puce électronique sur des montants préalablement définis :

- 100 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille),
- 120 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille),
- Et exceptionnellement 140 € TTC pour une ovario-hystérectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille),
- Et exceptionnellement 140 € TTC pour les cryptorchidies + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille).

Monsieur le Maire propose une campagne de stérilisation pour 20 chats libres sauvages pour l'année 2025. Différents secteurs seront concernés par cette action : rue centrale et le Hameau de plomb/ jardins communaux.

Cette opération représente un coût total de 2 200€ (50% de prise en charge par la fondation et 50% restant par la commune + les dépassements de forfaits)

A l'unanimité la convention est approuvée.

MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION « PETITS DEJEUNERS A L'ÉCOLE

Stéphanie CHEVRY indique que l'opération petits déjeuners à l'école a été reconduit pour cette année 2024-2025 par le Gouvernement.

Cette opération consiste dans les écoles primaires et maternelles en la distribution de petits déjeuners à titre gracieux à tous les élèves quelle que soit leur condition, sur le temps scolaire. Les composants d'un petit déjeuner type complet et équilibré restent toujours les mêmes :

- 1°) 1 produit céréalier
- 2°) 1 produit laitier
- 3°) 1 fruit frais
- 4°) 1 produit sucré
- 5°) de l'eau pour l'hydratation en fonction de la soif de l'élève

Le jour dédié à cette opération reste les vendredis matin pour les deux écoles.

Cette opération avait été appréciée par les enfants l'an dernier.

L'ensemble du personnel communal (secrétariat, agents techniques) étaient fortement mobilisés l'an dernier pour l'opération, il a été convenu que pour une reconduction une nouvelle organisation devait être mise en place afin de ne pas mobiliser le personnel communal pour cette opération (centralisation des commandes groupées avec d'autres communes ; réception de la marchandise par les écoles...). Ainsi le conseil valide à l'unanimité la reconduction de ce dispositif dès la rentrée des vacances de mars et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025

Le montant des subventions accordées pour l'année 2025 est de 8 172€.

| LIBELLES | MONTANT 2025 |
|--|---------------------|
| ASSOCIATIONS TENAY | |
| AIN CŒUR D'ART | 700 |
| AMICALE DES DONNEURS DE SANG | 100 |
| COMITE DES FETES | 800 |
| SOU DES ECOLES LAIQUES | 1 000 |
| L ACCORDERIE | 200 |
| LA BOULE TENAYSIEENNE | 250 |
| ANIMA'ROCK | 600 |
| ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES | |
| CAUE | 52 |
| ASSOCIATIONS FORMATION/EDUCATION | |
| LPPR LE MOLARD ST SORLIN | 180 |
| BTP CFA | 30 |
| MFR BAGE LE CHATEL | 30 |
| LES PEP 01 (PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'AIN) | 150 |
| ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES | |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 300 |
| AGATH | 400 |
| UNION MUSICALE | 150 |
| ALBARINE BASKET CLUB | 650 |

| ASSOCIATIONS D ACTION SOCIALE | |
|---|-------------|
| ADAPEI | 80 |
| RESTOS DU CŒUR | 800 |
| EHPAD LA MAISON A SOIE | 600 |
| LIGUE CONTRE LE CANCER | 100 |
| BANQUE ALIMENTAIRE | 800 |
| FRANCE ADOT 01 | 100 |
| CENTRE DE SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE TETRAS LIBRE | 100 |
| TOTAL | 8172 |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité moins une abstention de Florian MALARD Président de l'association AGaTH.

Il est demandé au secrétariat de mairie de faire un rappel sur les demandes de subventions auprès des associations en rappelant les points suivants :

- Toute demande déposée après la date prévue (31 janvier de chaque année) entraîne une demande irrecevable
- Les dossiers doivent être complets (rapports financiers, solde de trésorerie, contrat d'engagement...)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Projet RHI Rue de la gare**

Gaël ALLAIN indique au conseil qu'il y a eu une réunion en mairie le mercredi 29 janvier en présence de l'EPF, de la DDT et les quelques élus concernant ce projet.

La bonne nouvelle est que l'Etat valide l'intégration des 3 immeubles supplémentaires dans le projet global, à ce jour 2 immeubles sur 3 sont achetés par l'EPF et il reste un immeuble en cours de négociation.

Il va falloir obligatoirement sur cet îlot un arrêté de péril afin d'être éligible à la subvention de l'ANAH. L'immeuble qui va être concerné par cet arrêté de péril sera l'immeuble situé au 3 rue de la gare ; la structure de l'immeuble étant touchée par des infiltrations d'eau au niveau de la toiture.

Gaël ALLAIN informe également avoir eu quelques précisions concernant la reconstruction sur le tènement. Initialement l'Etat avait donné son accord pour une reconstruction partielle sur le tènement Rue de la gare soit un seul immeuble comprenant des logements sociaux sur les 10 immeubles à démolir.

Finalement l'Etat accepte aucune construction de logement sur ce tènement afin de pouvoir bénéficier d'une ouverture plus grande sur ce tènement en contre partie il doit y avoir une reconstruction d'un immeuble de logements sociales sur le tènement Cleyzeau disponible.

➤ **Fermeture Boulangerie**

Gaël ALLAIN indique que la mairie n'a été informé qu'au dernier moment de la fermeture de la boulangerie. Le matin même la gérante s'est présentée en mairie pour informer de la fermeture définitive du commerce pour liquidation judiciaire.

Toutes les demandes doivent être envoyées vers le mandataire judiciaire.

Carlos PARDO demande à qui appartient le four.

Il lui est répondu que le matériel appartient au fonds de commerce, le local appartenant à un privé.

Gaël ALLAIN signale que le mandataire judiciaire a tout intérêt à trouver un repreneur. Coralie GRABIT propose d'en parler à un habitant d'une résidence secondaire du Chanay qui était boulanger sur Lyon et qu'il est possible qu'il soit intéressé pour reprendre une activité sur la commune.

Une communication doit être faite dans les prochains jours aux administrés de la commune pour indiquer que cette fermeture et une potentielle reprise ne sont pas liées à une décision communale.

➤ **Ouverture des berges de l'Albarine**

Gaël ALLAIN indique à l'assemblée qu'il a eu un premier contact avec le nouveau Directeur Général des Services du SR3A afin de voir si le SR3A a la possibilité de proposer un aménagement des berges de l'Albarine pour pouvoir créer des ouvertures sur la rivière depuis le centre du village, un aménagement du côté du monument aux morts...

Coralie GRABIT demande si une réunion est à ce jour programmer.

Gaël ALLAIN lui indique à ce jour aucune réunion n'est programmée mais il se charge de reprendre contact avec le SR3A afin de fixer une date prochainement. Cette date de réunion sera diffusée à l'ensemble du conseil afin que les personnes intéressées puissent y participer.

La rivière est un réel atout pour la commune, il faut la valoriser.

➤ **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable**

Florian MALARD informe sur l'avancée du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable (SDAEP).

Il rappelle que le but du SDAEP est de connaître l'existant, ce qui fonctionne et pouvoir se projeter dans le futur afin d'anticiper les besoins par exemple s'il y a des habitants supplémentaires, savoir si les réseaux sont en capacité de fournir les flux nécessaires.

La phase 1 du SDAEP concernant l'audit de l'état actuel des réseaux et la phase 2 concernant la modélisation informatique du réseau et des campagnes de mesures sont terminées. Globalement la commune dispose plutôt d'un bon réseau concernant l'adduction en eau potable. Des améliorations sont à revoir notamment sur le réservoir du Chanay où l'eau a tendance à stagner pendant plusieurs jours ce qui n'est pas recommandé.

La prochaine étape est celle de l'analyse des résultats et la mise en place des travaux d'amélioration.

Suite à une réunion qui s'est déroulée en mairie le mardi 28 janvier en présence de l'entreprise Réalité Environnement (Maitre d'œuvre), de Veolia et de la CCPA (pour un potentiel transfert

de compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026), la commune a eu connaissance que, la CCPA dans le cadre de l'étude concernant le transfert de compétence a programmé le lancement de la rédaction pour toutes les communes du territoire du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Cette rédaction a été également chiffrée par l'entreprise Réalité Environnement.

Florian MALARD demande à l'ensemble du conseil de se positionner sur qui rédige ce PGSSE pour la commune. Soit la rédaction reste comme prévu initialement par la commune à l'entreprise Réalité environnement (2 350€ HT) soit la commune décide de transférer cette rédaction comme toutes les autres communes à la CCPA sans frais pour la commune. Il précise que Réalité environnement est d'accord pour supprimer cette ligne de facturation si la rédaction du PGSSE est reprise par la CCPA.

A l'unanimité le conseil décide de supprimer cette ligne de facturation à l'entreprise Réalité Environnement et ainsi économiser 2 350€ HT.

Il est demandé au secrétariat de mairie d'informer au plus vite le Maitre d'œuvre de la suppression de cette tâche et de confirmer la rédaction du PGSSE par la CCPA.

➤ **Projets 2025**

Carlos PARDO informe le conseil avoir visité avec Jean-François BONIN, Christian SAVOI et Georges CHARVET la chaufferie collective d'Aranc. Il y a une réflexion à avoir sur 2025 pour lancer une étude sur une chaufferie collective qui desservirait plusieurs bâtiments communaux.

Il souhaite également proposer un nouvel aménagement concernant le matériel des associations stockés sous la salle des fêtes, sur une surface plate puisque le matériel est compliqué et lourd avec l'accès en pente au sous-sol.

Coralie GRABIT demande si l'enfouissement ou l'installation de la fibre au Chanay est programmée pour l'année 2025, car actuellement toute la commune est équipée de la fibre sauf ce dernier hameau de la commune.

Gaël ALLAIN répond qu'il est compliqué d'obtenir des explications claires et des chiffrages avec le SIEA réactualisés. Il se charge de formuler une nouvelle demande au plus tôt.

➤ **Eaux-Noires**

Coralie GRABIT donne des informations sur le chantier réalisé par l'association de la pêche aux eaux-noires. Le chantier devrait reprendre courant mai/juin.

➤ **Désert médical**

Stéphanie CHEVRY indique avoir rencontrée le Dr CUGNIET récemment qui lui a indiqué arrêter son activité au 1^{er} juillet 2026 et que Madame BARBI, pharmacienne sur la commune arrêtera son activité au même moment. Ne plus avoir de médecin généraliste sur la commune et dans la vallée risque d'être préjudiciable pour la commune et pour toutes les communes rurales.

Coralie GRABIT propose de communiquer pour la recherche d'un médecin, elle demande s'il y a un site spécialisé pour cela.

Frédéric DERREUMAUX indique que l'Agence Régionale de Santé (ARS) met en place des véhicules avec des professionnels de santé ambulants comme par exemple des dentistes. Ce peut-être une piste à développer.

Georges CHARVET informe que plusieurs communes se développent en proposant la prise en charge du loyer commercial du cabinet médical pour un médecin décidant de venir s'installer dans une commune rurale ou bien la prise en charge des loyers des internes en médecine.

Gaël ALLAIN lui informe que la commune prend déjà en charge la location du cabinet médical de Tenay du Dr CUGNET.

Florian MALARD explique également qu'il est sans doute compliqué pour les professionnels en fin de carrière de rechercher activement des repreneurs. Il demande s'il est possible pour la commune d'obtenir un retour sur la patientèle qu'elles ont actuellement.

Gaël ALLAIN ne sait pas si cela est possible mais il informe que dans le cadre de l'entente communautaire il est prévu d'organiser une réunion en présence des l'ensemble des maires de l'entente et des différents médecins et pharmaciens de la vallée afin de discuter sur les problématiques à venir quant aux différents départs à la retraite.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure quarante-cinq.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 31/03/2025,

Le secrétaire de séance,
Carlos PARDO



Le Maire,
Gaël ALLAIN

